

LE PROBLEME DE LA CLASSIFICATION ET DU
GROUPEMENT DES ELEVES DANS LES CLASSES AUXILIAIRES.

POSITION DU PROBLEME.

La déficience mentale est un état incurable et irréversible. Que la déficience mentale soit produite par hérédité ou par le milieu, la science ne sait pas encore comment améliorer ce défaut constitutionnel et élever le niveau intellectuel de ces enfants.

Il existe trois solutions au problème des déficients mentaux:

- l'euthanasie, pratiquée chez les Anciens et à l'honneur en Allemagne avant la dernière guerre mondiale;
- la garderie, formule répandue grâce à l'esprit chrétien et qui a d'abord motivé notre attitude à l'égard de tous les exceptionnels: aveugles, infirmes, épileptiques ...;
- l'éducation spéciale qui donne plus que droit de vie (garderie) au déficient mental mais qui l'accepte tel quel, et qui le prépare malgré son handicap à vivre en bon chrétien, en honnête citoyen et en travailleur utile.

Suivant en cela l'exemple des grands pays d'Europe et d'Amérique, depuis plus de vingt ans, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal accepte et favorise l'éducation spéciale des déficients mentaux éducatibles dans notre milieu.

Tout système d'éducation est perfectible, cela est encore plus évident dans le domaine de l'éducation spéciale. Pour que nos classes auxi-